

Prévention des risques terroristes: 13H

Ce module vise à renforcer la capacité de l'agent à anticiper, reconnaître et gérer les situations liées à une menace terroriste.

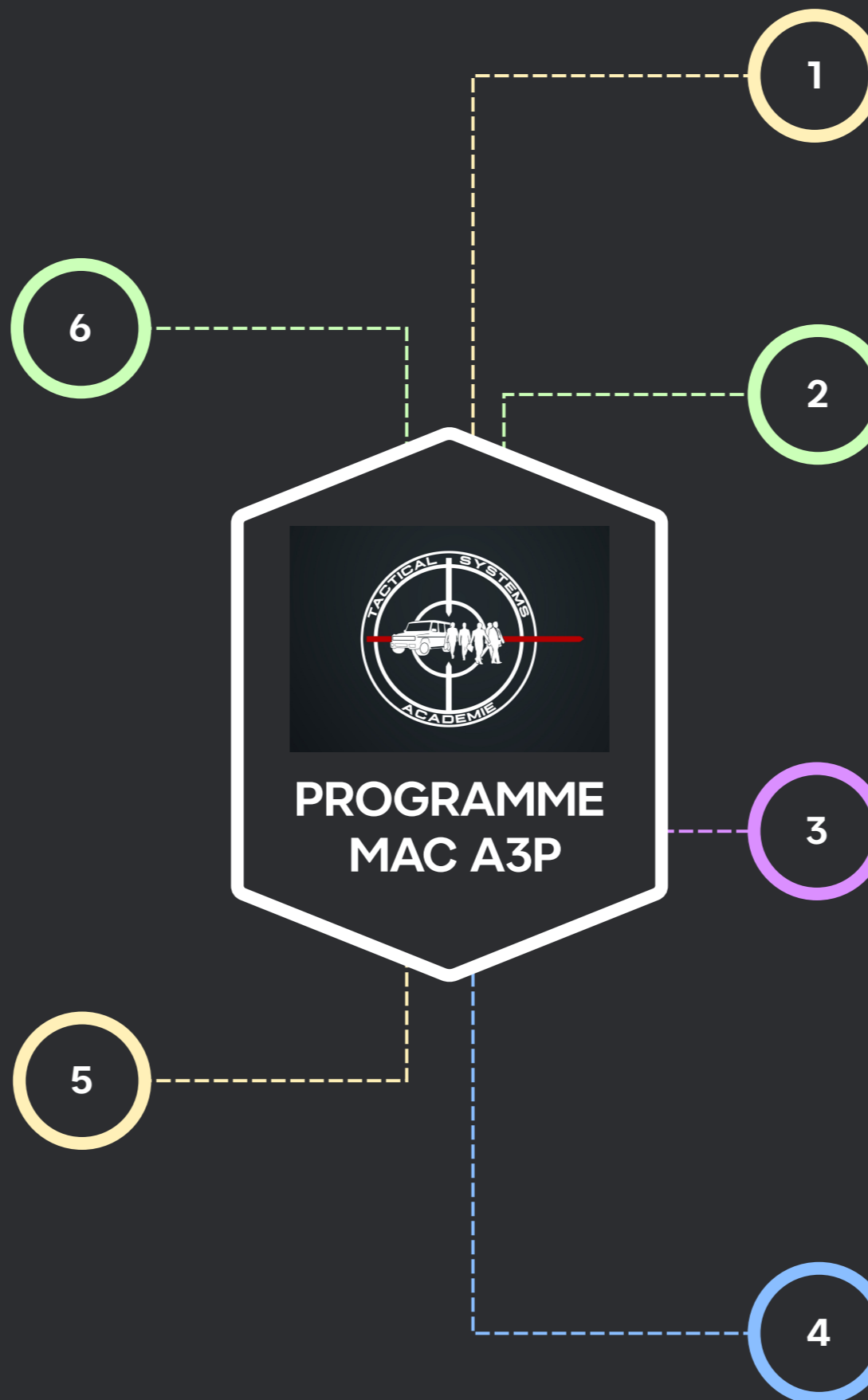
À travers des apports théoriques et des mises en situation, les stagiaires développent des réflexes essentiels pour protéger les personnes et faciliter l'action des forces de l'ordre.

- Identifier les différentes formes de menaces terroristes et comprendre leurs modes opératoires.
- Évaluer les niveaux de risque et les comportements suspects dans un environnement professionnel.
- Connaître les matériels, dispositifs ou méthodes pouvant être associés à une action terroriste.
- Adopter les bons réflexes de vigilance et de prévention en contexte de menace.
- Renforcer sa culture de sécurité et sa capacité d'observation.
- Assurer sa propre sécurité et celle des personnes protégées en cas d'incident.
- Mettre en œuvre les actions prioritaires : alerter, protéger, sécuriser la zone.
- Coopérer efficacement avec les forces de l'ordre lors de leur intervention.
- Appliquer les notions fondamentales de secourisme tactique en cas de blessés.

*Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle. Des mises en situation et des exercices sur différents scénarios sont effectués pour les modules techniques. La personne titulaire d'un SST valide au moment du stage ou d'un recyclage PSC datant de moins de 2 ans au moment du stage, est dispensée, à sa demande, du suivi du module "gestes élémentaires de premiers secours". La personne ayant déjà suivi, dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de sa carte professionnelle, un module mentionné au I (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000052209830) dans le cadre d'un autre stage mentionné au présent arrêté, est dispensée de ce module, à sa demande.

Technique: 9H

- Mettre en œuvre une mission
- préparer une mission de protection ;
- recueillir les informations sur le client ;
- définir un dispositif de sécurité en fonction de la menace ;
- le rôle de chaque agent dans un dispositif de protection
- préparer les itinéraires et les lieux ;
- les règles de bienséance et le protocole
- un déplacement- Maîtriser:
- les franchissements de porte ;
- les montées et descentes des escaliers ;
- les ascenseurs ;
- les demi-tours et arrêts du client ;
- les restaurants ;
- les salles de réunion et de spectacles ;
- la gestion d'un individu menaçant ;
- la foule et les serrages de main ;
- les passages de foule en pointe et en V
- les dispositifs embarqués
- gérer l'embarquement et le débarquement d'une personne en fonction de différents scénarios (plusieurs types de véhicules, plusieurs personnes : dispositifs 1 + 1 ;
- 2 + 2 avec ou sans siège ;
- 3 + 2 avec ou sans siège.



Gestes élémentaires de premiers secours : 7h

- Intervenir face à une situation d'accident
- Savoir: • situer le cadre juridique de son intervention ;
- réaliser une protection adaptée ;
- examiner la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie ;
- faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'établissement ; • secourir une victime de manière appropriée.

Connaître les principes de la République française: 3H

- les principes de la République notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la non discrimination, la liberté de conscience, la prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine ;
- les symboles de la République (devise, emblème national, hymne national) et le respect qui leur est dû ;
- l'Etat de droit et le respect de l'ordre public.

Juridique: 8H

- Actualisation des connaissances juridiques sur l'exercice d'une activité privée de sécurité
- Maintien et actualisation des connaissances juridiques relatives aux activités de protection physique des personnes, aux activités privées de sécurité et aux conditions d'exercice de la profession, ainsi qu'au code de déontologie.
- Les dispositions utiles du code pénal relatives notamment à :
 - la légitime défense ;
 - l'état de nécessité ;
 - l'atteinte à l'intégrité physique ;
 - la liberté d'aller et de venir ;
 - les conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de l'ordre (respecter les conditions d'appréhension de l'article 73 du code de procédure pénale) ;
 - la non assistance à personne en péril ;
 - l'omission d'empêcher un crime ou un délit.

Professionnel: 1H

- Connaître et actualiser les principes fondamentaux
- Connaître:
 - la définition des métiers de la protection rapprochée ;
 - le langage et les termes professionnels ;
 - les placements ;
 - les secteurs d'observation ;
 - les cadrans horaires/ les zones ;
 - le rôle et le placement de l'agent de protection